

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Mark Eyskens  
à la Chambre le 7 avril 1981 et au Sénat le 7 avril 1981**

Mesdames, Messieurs, le chef de l'Etat m'a demandé de former un Gouvernement dans les plus brefs délais. J'ai essayé de m'acquitter au mieux de cette tâche.

La crise économique qui touche notre pays dans de nombreux domaines et la gravité de la situation internationale exigeaient un dénouement rapide de la crise politique. La déclaration sur la politique à suivre, que le Gouvernement soumet à votre approbation, est brève. Je constate que la crédibilité de longues bibles gouvernementales est ébranlée. Les circonstances sont si changeantes et la politique doit pouvoir s'y adapter si rapidement que des contrats gouvernementaux détaillés s'avèrent souvent inefficaces.

Par ailleurs, l'opinion publique n'aurait pas admis que l'on consacre de longues semaines à la composition d'un programme gouvernemental à un moment où un vide politique peut avoir des effets néfastes. Les options générales de la politique de ce Gouvernement se rallient à celles du Gouvernement Martens IV et dans cette optique le nouveau Gouvernement reprend la déclaration gouvernementale du Gouvernement précédent.

Le Gouvernement se propose cinq objectifs prioritaires : tout d'abord, il convient de renforcer la confiance et de la rétablir là où elle a été ébranlée. Tous ceux qui sont touchés par la crise doivent à nouveau retrouver l'espoir et se rendre compte qu'il y a moyen de s'en sortir. Les victimes de la crise, les chômeurs, les indépendants qui voient rétrograder leurs entreprises ou dépérir leurs activités, les entrepreneurs et les travailleurs qui vivent le déclin d'entreprises, doivent être encouragés par une politique énergétiquement qui, par ses réalisations, prouve que nous pouvons vaincre la crise. Il est également très important de maintenir la confiance entre les deux grandes familles politiques dans notre pays, qui assument ensemble la responsabilité écrasante de gouverner dans ces temps difficiles.

Le deuxième objectif fondamental est le maintien et la promotion de l'emploi, en premier lieu par une politique de redressement économique vigoureuse.

Le troisième objectif est l'élimination progressive des grands déséquilibres dans la balance des paiements et dans le budget de l'Etat. L'économie belge et la politique suivie doivent aboutir à maintenir une monnaie stable et saine. Pour atteindre cet objectif, les efforts de redressement doivent être accélérés dans tous les domaines, même si cela exige des sacrifices consentis dans la solidarité et selon les possibilités contributives de chacun. Le Gouvernement, en collaboration avec la Banque Nationale, chacun selon sa tâche et sa responsabilité, prendra toutes les mesures nécessaires au maintien de la parité du franc belge. Le Gouvernement mettra tout en oeuvre afin de résorber le déficit de la balance des paiements en renforçant la compétitivité de notre économie. Ce faisant, il pratiquera une véritable politique anti-déflatoire.

La poursuite d'une politique efficace de lutte contre la crise requiert la stabilité. C'est pourquoi le Gouvernement encouragera devant les Chambres constituantes les initiatives visant à mettre sur pied un Gouvernement et un Parlement de législature.

Etant donnée la dégradation de la situation économique, le Gouvernement mettra au point, dans les plus brefs délais, un programme d'urgence. Ce programme comportera les lignes de forces suivantes :

La capacité de notre économie sera renforcée par la réduction de la pression fiscale sur les entreprises. Les allègements fiscaux envisagés seront axés sur les investissements créateurs d'emploi.

Ce programme fiscal, déjà soumis à la table ronde sur la nouvelle politique industrielle, comporte notamment : l'élargissement de la réserve d'investissement exempte d'impôt ; l'adaptation de l'impôt de solidarité des sociétés 1 et 2 afin de promouvoir l'emploi ; l'exemption des plus-values réinvesties ; des mesures tendant à promouvoir le capital à risque et à favoriser le financement étranger des investissements en Belgique.

En outre, un effort supplémentaire s'impose en vue de promouvoir l'emploi dans les PME par le biais d'une exemption d'impôt accrue. Le renforcement de la compétitivité soulève également le problème d'une meilleure diversification de l'assortiment de la production belge et de la structure des coûts de notre production.

Le Gouvernement considère qu'il est intenable que certains éléments des coûts de production soient supérieurs en permanence à la moyenne de ces éléments dans des pays de la CEE qui nous entourent et qui sont du reste aussi nos concurrents. Pour ces raisons et compte tenu de la gravité de la situation économique, le Gouvernement estime que sa tâche prioritaire consiste à engager immédiatement une discussion approfondie avec les interlocuteurs sociaux. Après avoir pris connaissance des conclusions qui se dégageront de cette discussion, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires.

Le Gouvernement, après concertation avec les interlocuteurs sociaux, prendra des initiatives afin d'alléger la pression des cotisations de la Sécurité sociale en cherchant des compensations éventuelles dans la TVA sans compromettre les garanties de financement de la Sécurité sociale. Ces mesures iront de pair avec ce qui suit. La compression des coûts doit être accompagnée d'une politique stricte des prix, notamment en vue d'une baisse des prix, plus particulièrement dans les secteurs protégés. Il convient d'activer la politique concurrentielle et de prendre des mesures en vue de contrecarrer l'abus de puissance économique et la formation de cartel.

L'Etat et les Régions prendront les mesures requises en vue d'exécuter de manière accélérée le programme d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'imposer sans délai des normes d'isolation. Le contrat-programme avec l'industrie pétrolière sera révisé afin d'aboutir à une formation des prix plus équilibrée et une réduction des prix et des tarifs du gaz et de l'électricité sera négociée, particulièrement pour les entreprises. La législation d'expansion économique sera révisée afin d'axer les mesures d'aides accordées sur la promotion de l'emploi, l'exportation et l'économie d'énergie.

Le Gouvernement portera toute son attention sur la promotion de nos exportations, notamment par l'adoption rapide et l'exécution d'un plan de relance des exportations et de présence économique belge dans le monde.

En ce qui concerne la recherche scientifique, les subventions seront intégrées dans une programmation contractuelle, afin de contribuer à la rénovation industrielle.

Les commandes publiques, tant au niveau national que régional, feront également l'objet d'une programmation contractuelle, de manière à promouvoir l'emploi.

Le Gouvernement poursuivra la politique sectorielle de restructuration engagée dans les différents secteurs. Plus particulièrement, les plans de restructuration et de reconversion de la sidérurgie et de l'industrie textile seront exécutés rapidement en collaboration étroite avec les autorités de la CE. Le Gouvernement et les Régions veilleront à ce que les holdings et les groupes financiers soient engagés plus étroitement dans le financement de la politique sectorielle et assument leurs engagements antérieurs en matière de reconversion.

Afin de sauver de la dégradation financière des entreprises en difficulté, il s'avérera souvent nécessaire de réduire, en concertation avec les organisations représentatives, la masse des rémunérations et des avantages indirects par une politique de réduction des écarts injustifiés et par l'élimination des abus, accompagnées d'un effort d'assainissement sur le plan de la gestion des entreprises en difficulté. Des projets de loi et de décret relatifs au révisorat d'entreprise, à la transparence accrue de la gestion d'entreprise et à la gestion assistée seront déposés.

Le Gouvernement prendra, avec les Communautés, de nouvelles initiatives afin d'assurer aux chômeurs un complément de formation appropriée. A cet effet seront utilisés notamment les enseignants mis en disponibilité et l'infrastructure sous-utilisée de nos réseaux d'enseignement.

Le Gouvernement soumettra au Conseil national du travail des mesures concrètes pour une meilleure répartition du travail disponible et une utilisation plus efficace de l'outil industriel par la concentration de la durée actuelle du travail hebdomadaire et l'élargissement des possibilités d'instaurer des régimes de travail en équipe.

La situation budgétaire et les difficultés de financement des pouvoirs publics impliquent que le Gouvernement mette tout en oeuvre afin de maîtriser au maximum les finances publiques et le solde net à financer. En premier lieu, les décisions des Conseils des ministres des 13 mars et 22 mars 1981 seront exécutées immédiatement à cette fin.

Les mesures conservatoires qui ont été prises en ce qui concerne le blocage des dépenses resteront d'application jusqu'à ce que toutes les décisions aient été exécutées. Un projet de loi sera déposé au Parlement : il fournira l'instrument nécessaire aux décisions budgétaires arrêtées en Conseil des ministres.

Le Gouvernement demandera au Parlement d'approuver un projet de loi-cadre devant permettre d'apporter à tous les niveaux administratifs, les modifications nécessaires, dans tous les domaines, à toutes les dispositions légales, réglementaires, administratives, statutaires, conventionnelles, contractuelles et tarifaires afin de ne pas dépasser les enveloppes attribuées.

Un projet de loi fournira la base légale en vue d'émettre un emprunt de crise dans des conditions attrayantes dont le produit sera affecté notamment au financement de la nouvelle politique industrielle, la stabilisation de la dette extérieure et la diminution de la dette flottante. La norme budgétaire est confirmée et sera strictement appliquée ; le déficit structurel sera résorbé par un plan pluriannuel à partir de 1982.

L'élaboration du budget 1982 sera immédiatement entamée dès le mois de mai au cours duquel les gros postes seront analysés bilatéralement.

Les allègements fiscaux et parafiscaux doivent entraîner des effets positifs sur la croissance et dès lors sur les recettes ; entre-temps ils pourront être compensés par des moyens de financement supplémentaires. Le recours aux délibérations en Conseil des ministres pour obtenir des crédits supplémentaires sera supprimé.

Le Gouvernement recherchera la concrétisation rapide et l'élargissement éventuel des mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la fraude fiscale à tous les niveaux et l'adaptation à cette fin des méthodes, des structures et des moyens. L'organisation des services de contrôle sera revue fondamentalement. Un allègement des travaux des administrations fiscales sera réalisée, notamment par un recours à des techniques plus modernes en vue d'obtenir une perception plus correcte des impôts.

Le Gouvernement sollicite la confiance du Parlement sur base d'une déclaration gouvernementale complémentaire qui veut, de manière accélérée, axer sa politique sur un dynamisme économique retrouvé et également sur une plus grande solidarité sociale de la population. Une telle option impliquera dès lors un ajustement de notre politique. L'objectif principal à cet égard est de conserver l'essence même du modèle socio-économique belge, basé sur le bien-être. La population belge, avec ses grandes qualités, n'a pas mérité cette crise. Avant tout, il nous appartient à nous, pouvoir législatif et pouvoir exécutif, de surmonter des difficultés économiques et de faire primer l'intérêt général.

En ces temps difficiles, je considère qu'il est de mon devoir de dire que nous devons aussi avoir le courage, malgré tout, de relativiser quelque peu nos propres problèmes et de penser aussi aux 80 % des pays du monde et au milliard de personnes qui doivent chaque jour à nouveau lutter contre la faim, la sous-alimentation, la maladie et la mort prématurée.

Notre pays a encore beaucoup de possibilités et donc des chances, mais il est devenu beaucoup plus vulnérable. Oeuvrons tous ensemble, jour après jour, pour éviter la dégradation de notre situation et pour conquérir à nouveau l'avenir avec le courage de l'espoir.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement sollicite la confiance du Parlement.

